



13/12/2023

MONTIVILLIERS ADOPTE SON BUDGET POUR 2023

Le Conseil municipal de Montivilliers réuni ce lundi 11 décembre a adopté le budget primitif de la Ville pour l'année 2024. S'élevant à 29,15 millions d'euros, ce budget est réparti en 22,12 millions de fonctionnement et 7,03 millions d'investissement. Dans un contexte de contrainte financière liée à l'inflation des coûts de l'action publique, le Maire et sa majorité font le choix de maintenir l'action publique et les dépenses utiles aux Montivillonnais sans augmentation des taux de la fiscalité locale.

En 2023, le prix du « panier du Maire », l'indice mesurant les coûts des dépenses des communes, a augmenté de près de 5 % (prix de l'énergie, des fournitures, valeur du point d'indice de la fonction publique). L'augmentation des dotations de l'Etat elles resteront bien insuffisantes (environ 1 %) pour faire face à cette contrainte financière.

Malgré cela, la Ville maintiendra son choix de faire face à ses dépenses et de mettre en œuvre sa feuille de route sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière. Les tarifs municipaux (cantines, périscolaires...) ont également été adoptés sans augmentations.

Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillonnais déjà grevé par l'inflation. Pour ce faire et maintenir son action auprès des habitants, la Ville poursuit son effort de sobriété au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie, en recherchant des économies sur les dépenses courantes et limitant l'augmentation de la masse salariale.

Avec 22,12 millions prévus en fonctionnement (dont 12 millions d'euros consacrés aux dépenses de personnels répartis dans tous les secteurs d'activités) ce budget permet de répondre aux besoins de solidarité des habitants, qu'ils s'agissent des personnes fragilisées par la situation économique ou de l'action en faveur des aînés via le CCAS, avec une subvention revue à la hausse. Les priorités restent également de maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse comme de consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la ville et de ses quartiers. Le soutien à la vie associative n'est pas démenti, il a même de fait été renforcé du fait de la prise en charge de l'augmentation de l'énergie dans les équipements et locaux mis à disposition des associations (entre 2022 et 2023, les coûts d'électricité et de chauffage dans ces salles sont ainsi passés de 193 352 € à 364 613 €).

La Ville poursuivra également la mise en œuvre de son plan climat-air-énergie communal ainsi que sa stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.

Ce budget inscrit plus de 7 millions d'euros en investissement, incluant le remboursement des emprunts et les dépenses imprévues. Plus de 4 millions d'euros d'investissements nouveaux sont ainsi prévus malgré la contrainte.

L'impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation du patrimoine de la Ville continuera de guider les projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, les principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les projets

répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment la déconstruction et reconstruction d'une école maternelle initiée en 2023, et qui se poursuivra sur 3 années ou encore le développement du photovoltaïque, ainsi que la préparation de la renaturation des cours d'écoles. Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées telles que l'aménagement intérieur de l'Abbaye ainsi que des travaux sur la structure, le lancement d'un programme de travaux pour l'abbatiale, la continuité des travaux de défense incendie ainsi que d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux sur nos différentes écoles.

Pour Jérôme DUBOST, Maire de Montivilliers, « *le budget 2024 est un budget responsable et fidèle à nos engagements malgré un contexte financier tendu. En renonçant au levier des taux de fiscalité et en privilégiant des économies intelligentes pour maintenir des dépenses utiles, nous continuons d'assurer un service public de qualité, solidaire et ambitieux, nous préservons le pouvoir d'achat des Montivillonnes et des Montivillons et nous poursuivons les investissements d'avenir* ».

Adoption de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour environ 300 agents municipaux

Le dispositif de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle a été décidé cet été par l'Etat pour ses agents et la fonction publique hospitalière. Un décret a défini ses modalités dans les collectivités locales, mais laissant cette prime facultative, selon le choix des communes. « *Le principe selon lequel celui qui décide paye n'est pas respecté puisque cette prime, définie par l'Etat, ne sera pas compensée par les dotations. Les communes décident de la mettre en œuvre ou pas. Cela va créer des inégalités entre les fonctionnaires territoriaux. A Montivilliers, les finances locales ne permettent pas de l'appliquer au maximum légal mais nous faisons l'effort de mettre en place cette prime exceptionnelle. Nous connaissons le dévouement des agents au service public local.* » Un peu plus de 85 % des agents de la Ville ont une rémunération inférieure au plafond qui les rend éligibles à cette prime proposée par le Maire et votée par le conseil municipal.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr